

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1738/SG/FIN autorisant M. Pippo Renato à acquérir une parcelle de terrain bâti sise à Djibouti, titre foncier n° 92.

n° 69-1738/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
29 novembre 1969

Numéro JO  
n° 25 du 09/12/1969

Date du numéro  
9 décembre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

M. Pippo Renato est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 149,75 mètres carrés, sise à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 92, au nom de Mme Nguyen Bach Ven.